

Genre du véhicule Chariot à moteur (véhicule spécial) *)	Marque de fabrication V. MEILI	Type VM 2000 P	Fiche d'homologation N° CH 4011 01
--	-----------------------------------	-------------------	---------------------------------------

Constructeur VIKTOR MEILI, Konstruktionswerkstätte, 8862 Schübelbach / CH  
 Identification "VM 2000 P" sur la plaquette du constructeur et  
derrière le No du châssis  
 Plaquette constr. à gauche, sur la console  
 N° du châssis à l'avant, à gauche, sur le châssis  
 Ident du moteur "1054" à droite, à l'avant en haut, sur le bloc, derrière l'alternateur  
 Importateur princ. \_\_\_\_\_  
 Véhicule homologué prototype      Signes fixes dans code du type \_\_\_\_\_

Chassis  
 Nombre d'essieux \*\*) \_\_\_\_\_ Nombre de roues \*\*) \_\_\_\_\_  
 Direction hydrostatique sur les chenilles  
 Transmission entraînement hydrostatique  
 Nombre de vitesses sans paliers      Entraînement AR (chenilles)  
 Frein de service entraînement hydrostatique  
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, sur l'arbre  
d'entraînement (axe arrière)  
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire  
 Ralentisseur \_\_\_\_\_  
 Contrôle 2 circ. \_\_\_\_\_

Moteur	VM	Type	1054 SU
Marque	VM		
Construction	en ligne	Temps	4
Carburant	D	Position	au centre
Retroidiss.	air	Nombre cylindr.	4
Alésage	105	Course	110
Cylindrée	3808	CV-impôt	19,39
Puissance en CV	59 kW	à V/min	2800
DIN	80 CV		
Bruit	81	dB/A à V/min	2800 +)
Silencieux	1= 450 x Ø 130 mm		
Mesure des gaz	Pacharach 4,5 / Bosch noircissement 4,6 (70 %) avec complément d'altitude		

Carrosserie pont  
 Nombre de portes 2      Indic. vit. \_\_\_\_\_  
 Centres sécurité \_\_\_\_\_      Rétroviseur gauche + droite  
 Cale \_\_\_\_\_      Attelage \_\_\_\_\_  
 Antivol \_\_\_\_\_  
 Nombre de places 2 av. 2 centre \_\_\_\_\_ ar \_\_\_\_\_  
 Dimensions  
 Longueur int. 1250      ext. 3600      Empattements 2345 - 2385  
 Largeur 1540      2220      (750-810 / 825 / 750)  
 Hauteur \_\_\_\_\_      2200      Voie av. 1440      ar. 1440  
 Porte à faux lat. \_\_\_\_\_      Voies av. \_\_\_\_\_      ar. \_\_\_\_\_  
 av. 800  
 ar. 430      500      Braquage g. 3600      d. 3600

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide			1980
Charge utile			520
Poids total			2500
Garantie fabr.			2500
Dimens. pneus	<u>6.00 - 13</u>	<u>6.00 - 13</u>	(Variantes
Ply / bar	<u>6 / 3,0</u>	<u>6 / 3,0</u>	voir
Charge	<u>4 x 960</u>		remarques)
pour V max	<u>150</u>	<u>150</u>	

Garantie poids remorquable avec frein \_\_\_\_\_  
 Garantie poids remorquable sans frein \_\_\_\_\_  
 Garantie poids de l'ensemble \_\_\_\_\_  
 Poids remorquable testé \_\_\_\_\_  
 Vitesse maximale selon le constructeur 20,0 km/h  
 Vitesse maximale testée \_\_\_\_\_ km/h

Distance volant - vers l'avant du véhicule \_\_\_\_\_

Équipement	
Feux de route	M (E)
Feux de croisement	M (E)
Feux de position	A (E) dans M
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	
Cigmateurs	av 1 (E)   ar 2a (E)
Catadioptrés	av   ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E)   ar
Feux complément.	
Eclairage plaque	1/ séparé à gauche
Essuie-glace	2/ balais <small>avec/sans lave-glace</small>
Avertisseurs	1/ Hella el 20005 ou d'autres modèles homologués

**Indications pour le permis de circulation**

Genre du véhicule	Chariot à moteur (véhicule spécial)		
Marque et type	V. M E I L I VM 2000 P		
Homologation N°	CH	4011 01	
Carrosserie	pont		
Places	total 2	avant	2
Poids à vide	1980	Carburant	D
Charge utile	520	CV-impôt	19,39
Poids total	2500	Cylindrée	3808

**Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation**

- \*) Genre du véhicule : pour l'immatriculation comme chariot de travail (véhicule pour la préparation des pistes pour skieurs), voir FH CH 5011 04.
- Véhicule spécial : véhicule à chenilles.
- \*\*) Essieux / roues : 3 essieux porteurs + 1 essieu propulseur  
6 roues porteuses + 2 roues-étoiles de propulsion.
- +) Mesure du bruit : mesure à l'arrêt selon la décision de la Division fédérale de police du 13.11.78 (Ra).

**A noter dans le permis de circulation:**

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;  
116 - feu orange obligatoire; ne peut être utilisé que pour le service hivernal de la voirie;  
125 - permis spécial obligatoire.

Hoch-Ybrig, 28.12.78  
Lieu et date de l'homologation